

## Conseil d'administration

*Mercredi 19 septembre 2018*

### *Procès-verbal*

#### **Représentants de la catégorie 1**

Soizic WATTINNE, Xavier CHATEAU, Minna NORDSTROM, Philippe CAVELIER

#### **Représentant de la catégorie 2**

Le président du Conseil d'administration

#### **Représentants de la catégorie 3**

Xavier ROY, Julie JOLY

#### **Représentants de la catégorie 4 A**

Marc LE COQ, Saïda GUELLATI-KHELIFA, Patrick BOISSELIER

#### **Représentants de la catégorie 4 B**

Frédérique EVEN-HORELLOU, Anne D'ORAZIO

#### **Représentant de la catégorie 5**

Dominique ENGEL

#### **Représentants de la catégorie 6**

Julien JOURAND, Kyra CONSTANTINOFF, Patrick RABESANDRATANA, Charlotte ARISTIDE

#### **Invités présents :**

Alice CHITRAKAR, Josiane GIAMMARINARO, Alain SOREIL, Annie-Claude RUESCAS, Laurent SCORSINO-MAZANEC, Bendicht Weber, Hugues Brunet, Lucie LEWENSTEIN, Stéphanie Hubert

#### **Etaient excusés :**

Philippe DURANCE, Anne NOUGUIER, David SEGUIN, Muriel POCHARD, Maryline LAPLACE, Mireille FAUGERE, Jacques BAHRY, Xavier CACHARD, Faten HIDRI, Marie-Christine LEMARDELEY, Alain BAUER, Dominique ROUX-ROSSI, Maxime SHIRRER, Emmanuelle VIGNOLI, Patrick DALION, Laurent KALIFA, Louisa CHERIF-OUAZANI, Jean-François CLEMENT, Clément GENTY, Gerard REISBERG, Vincent COHAS, Dominique JACOMET, Alice GILHON, Clotilde FERROU, Nazih MECHBAL, Philippe DEDIEU.

*Des pouvoirs ont été attribués comme suit :*

**Anne NOUGUIER**                      **donne pouvoir à**                      **Soizic WATTINNE**

*Des pouvoirs sont arrivés en blanc et ont été attribués comme suit :*

<b>Philippe DURANCE</b>	<b>donne pouvoir à</b>	<b>Xavier CHATEAU</b>
<b>David SEGUIN</b>	<b>donne pouvoir à</b>	<b>Saïda GHELLATI-KHELIFA</b>
<b>Laurent KALIFA</b>	<b>donne pouvoir à</b>	<b>Anne D’ORAZIO</b>
<b>Marie-Christine LEMARDELEY</b>	<b>donne pouvoir à</b>	<b>Marc LE COQ</b>
<b>Faten HIDRI</b>	<b>donne pouvoir à</b>	<b>Julie JOLY</b>
<b>Xavier CACHARD</b>	<b>donne pouvoir à</b>	<b>Xavier ROY</b>

*Le quorum est atteint avec 17 présents et 7 pouvoirs*

## Ordre du jour :

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2018
- II. BUDGET RECTIFICATIF N°3
- III. BUDGET INITIAL 2019
- IV. PROCESSUS DE CONTRACTUALISATION 2019-2023
- V. PROGRAMME NCU LAUREAT « CONSTRUISONS NOS METIERS »
- VI. QUESTIONS DIVERSES

Après avoir remercié **Philippe Cavalier** directeur du CNRS, le **président du Conseil d'administration**, lui laisse la parole pour présenter son établissement.

Construit en 1880 ce bâtiment était un palace de Luxe. Ensuite le bâtiment, acquis par une danseuse américaine Isadora Duncan, était une école de danse. A partir de 1920 il est occupé par l'office national des brevets et inventions créé par le gouvernement au sortir de la première guerre mondiale pour renforcer les capacités technologiques de l'armée. Depuis 1939 il devient le site historique du CNRS où était implanté les tous premiers laboratoires, aujourd'hui il en reste un seul sur le site de Meudon.

## **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2018**

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 20 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

## **II. BUDGET RECTIFICATIF N°3**

**Hugues Brunet**, délégué général d'HESAM Université, présente le budget rectificatif numéro 3 de 2018 : Pour l'année 2018 et de façon globale, le budget initial et les suivants sont construits sans prendre en compte aucune recette non encore notifiée. Pour les appels à projets, les dépenses liées à ces appels, ne sont inscrites qu'une fois la recette notifiée et donc inscrite au regard.

Le budget rectificatif n°3-2018 se décompose comme suit :

### **POUR CE QUI CONCERNE LES RECETTES :**

**AUGMENTATIONS : 12 000 ,00€**

- Subvention du MESR au PEPITE HESAM Entreprendre : 12 000 euros, cette recette se retrouve en dépense.

**DIMINUTIONS : 3 300,00€**

- Au regard de l'évolution des modalités de participation de la CESAAP à la Communauté, sa contribution pour l'année 2018 ne sera pas appelée, cela constitue une diminution de recettes de 3 300 euros.

### **POUR CE QUI CONCERNE LES DEPENSES :**

**AUGMENTATIONS : 57 952,00€**

- Passation d'un marché avec un AMO (Copilot Partner) pour l'accompagnement au dépôt d'une candidature à l'appel à projet sur les EUR pour un montant de 35 952 euros.
- Subvention du MESR au PEPITE HESAM Entreprendre : 12 000 euros, cette dépense se retrouve en recette.
- Recrutement d'une chargée d'accueil à compter du 1<sup>er</sup> septembre pour 10 000 euros.

Le présent Budget rectificatif n°3 pour l'exercice 2018 abouti à un abondement du fond de roulement de 211 319,83 € soit une diminution de **49 252 €** par rapport au BR n°2.

**Le budget rectificatif numéro 3 - 2018 est adopté à l'unanimité avec 17 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention**

### III. BUDGET INITIAL 2019

**Hugues Brunet**, délégué général d'HESAM Université, présente le budget initial 2019.

Pour l'année 2019 et de façon globale, le budget initial est construit, pour les projets, sur un principe de dépenses égales aux recettes. S'il devait apparaître des évolutions dans les montants alloués elle serait immédiatement répercutée en dépense à travers un budget rectificatif. A noter que l'année 2019 sera une année où HESAM Université verra s'inscrire dans ses budgets les premières recettes et dépenses liées au succès à l'appel à projet NCU. Cet appel à projet représente 9 600 000 euros sur 10 ans.

Le budget 2019 se décompose comme suit :

#### Pour ce qui concerne les Recettes :

- **Contributions des membres** : Le budget 2019 prend en compte l'évolution du périmètre d'HESAM et met en place un quatrième groupe et un groupe spécifique aux Ecoles d'arts de la Ville de Paris pour les contributions.
- **Contributions de futurs membres (affiliés ou associés)** : HESAM Université et les Compagnons du devoir est mène actuellement des discussions qui devraient aboutir à une affiliation de ceux-ci en cours d'exercice. Leur contribution serait de 30 000 euros.

	<b>Membre</b>	<b>Fondateur</b>	<b>Associé</b>	<b>Affilié</b>
Groupe 1 :	Budget* > 75 M€	90 000,00 €	Contribution = 50% de la contribution de membre fondateur	Contribution = 33% de la contribution de membre fondateur
Groupe 2 :	25<Budget*<75 M€	40 000,00 €		
Groupe 3 :	5<Budget*<25 M€	10 000,00 €		
Groupe 4 :	Budget* <5M€	2 500,00 €		
Groupe S	Ecoles d'arts de la Ville de Paris	4 500,00€		

\*Budget consolidé des charges de personnels.

## Contributions des membres :

	Groupe	Contribution annuelle		
		Membres	Associé	Affilié
CNAM (groupe)	1	90 000,00 €		
EDL	3	10 000,00 €		
ENSAM	1	90 000,00 €		
ENSCI	3	10 000,00 €		
ENSAPLV	3	10 000,00 €		
INED	-	- €		
INP	3	10 000,00 €		
CNRS	-	- €		
France Clusters	3			
CFJ Paris	3			
FNEP	3			
CESI	1	90 000,00 €		
Ecole BOULLE	S	4 500,00 €		
Ecole DUPERRE	S	4 500,00 €		
Ecole ESTIENNE	S	4 500,00 €		
ENSAAMA	S	4 500,00 €		
IFM	3	10 000,00 €		
SKEMA	1	90 000,00 €		
<b>Candidatures futurs membres</b>				
Les Compagnons du devoir	1			30 000,00 €
		428 000,00 €	- €	30 000,00 €
<b>Total des contributions :</b>	<b>458 000,00 €</b>			

- **Subvention pour charges de service public :** Pour un montant de 320 836 € et se décompose comme suit :
  - **Dotations ministérielles aux COMUEs :** Dotation de 200 000€ versée à l'ensemble des COMUEs ;
  - **Projet 1000 doctorants pour les territoires :** Dotation annuelle et récurrente de 120 836€.
- **Projet nouveau remporté et notifié :**
  - **Frais de gestion programme NCU :** Les frais de gestion pour le programme NCU sont estimés à 76 800 pour l'année 2019.
- **Refacturations :**
  - Au sein des locaux du 15, rue Soufflot, une série de bureaux ont été mis à disposition d'organisations comme la Fondation Nationale Entreprise et Performance (FNEP) ou pour le projet 13.11 (volet de l'Equipex MATRICE) pour un montant de 65 000 €.
  - HESAM refacture pour 35 000 € au CNAM Pays de la Loire la charge d'un ingénieur pédagogique en charge du déploiement d'un Centre Michel Serres à Nantes.
  - HESAM refacture à l'ENSAM et au CNAM leur contribution à Fun Mooc pour 15 000 euros chacun.

- **Innovation – Semestres Michel Serres** : Conformément à la convention de portage entre HESAM et l'ENSAM, HESAM se charge de la collecte des recettes générées par les semestres Michel Serres et les reversent à l'ENSAM qui a la charge des dépenses du CMS. Le montant des recettes estimée par le Centre Michel Serres est de 320 000 euros.
- **Recettes diverses** : 1500 euros.
- **Operations pluriannuelles** : Trois opérations comportent des recettes non dénouées en 2018, les montants ces recettes sont donc repositionnés en 2019, à hauteur des crédits non consommés en 2018.
  - **Programme Pepite (HESAM Entreprendre)** : 25 000 €, de la région Ile de France et subvention MESR 2018.
  - **ERASMUS+** : 20 000€, subvention initiale ERASMUS+.
  - **Projet Sok@a** : 55 0000€. Le projet Sok@A (Soft Skills analyses et accompagnement), porté par HESAM Université, propose un dispositif complet de valorisation des soft skills, comme compétences différenciantes pour l'insertion professionnelle de ses étudiants.

## Pour ce qui concerne les Dépenses :

### *Administration Générale :*

- **Fonctionnement** : 604 560 €, Charges transversales de coordination et de fonctionnement (loyers, charges de gestion courante, ...)

Dont un fond pour l'animation des champs de 23 000 euros

- **Personnel** : 487 256 €, (President, Agent Comptable, Membres non-salariés du bureau exécutif, Délégué Général, Chargée des affaires comptables)
- **Investissement** : 2000 €, achats informatiques

### *Projets :*

- **1000 docs** :
  - **Fonctionnement** : 41 180 €, frais de fonctionnement liés au projet.
  - **Personnel** : 79 656 €, (Chargée de mission).
- **ERASMUS+** :
  - **Fonctionnement** : 20 000 €, frais de fonctionnement liés au projet.
- **Sok@** :
  - **Fonctionnement** : 55 000 €, frais de fonctionnement liés au projet.
- **Pépité** :
  - **Fonctionnement** : 25 000 € frais de fonctionnement liés au programme.
- **Centre Michel Serres** :
  - **Fonctionnement** : 320 000 € frais de fonctionnement liés au programme.

## **Impact sur les réserves :**

L'exercice 2018 est présenté avec excédent de 320 euros.

## **Operations pour Compte de Tiers**

**L'Equipex Matrice volet 13.11** : 900 000,00 € : Versement n° 2 de phase 2. Versement en provenance de l'ANR.

Le total des Opérations pour Compte de Tiers représente 900 000,00 €.

***Le budget initial 2019 est adopté à l'unanimité avec 17 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention***

## **IV. PROCESSUS DE CONTRACTUALISATION 2019-2023**

**Le président du Conseil d'administration**, présente le processus de contractualisation 2019-2023.

Nous arrivons en fin de notre contrat quinquennal et allons entamer celui de 2019-2023 dont les modalités nous seront communiquées le 1<sup>er</sup> octobre.

Cette contractualisation permet un dialogue avec l'Etat est la présentation par le MESR des évolutions majeures qu'il souhaite pour les établissements.

Ce dialogue stratégique est accompagné d'un dialogue de gestion qui permet de constater au fur et à mesure si nous sommes conformes aux contraintes qui auront été signées. Les ministères s'engagent à couvrir les moyens financiers des projets stratégiques dans lesquels nous nous serons engagés. La DGESIP, la DGRI, les recteurs et les délégués régionaux à la recherche et à la technologies (DRRT) seront nos interlocuteurs sur les questions de projets, besoins et contraintes. Ce dialogue associera également les organismes de recherche, les ministères, le SGPI et les collectivités territoriales notamment la région Ile de France.

Un document stratégique, d'une vingtaine de pages maximum présentant nos actions et projets cibles fixés pour la période à venir, est à présenter fin octobre. Il sera soumis à l'avis du Conseil d'administration du 17 octobre ce qui permettra de débiter les discussions avec les différents établissements et de le modifier en conséquence.

Le calendrier est défini comme suit :

- Le lancement du processus de contractualisation programmé initialement le 1<sup>er</sup> octobre est repoussé début novembre, les chefs d'établissements sont désormais conviés.
- Un premier atelier stratégique portant sur recherche et innovation est prévu le 23 novembre.
- Un deuxième atelier stratégique formation, vie étudiante... sera mis en place suivi d'une réunion avec les chefs d'établissements, le rectorat et les ministères, les dates ne sont pas encore définies.

Nos interlocuteurs sont particulièrement intéressés par le collège doctoral, la façon de le faire vivre, l'évolution des parcours doctoraux, nos réflexions, nos projections en termes de Graduate School, les stratégies de recherche, les équipes d'accueil, le pilotage des travaux de recherches, le programme « 1000 doctorants »...

Le ministère tient à ce que les représentants d'HESAM Université soient présents sur les ateliers stratégiques (président, vice-présidents et éventuellement des personnes en compléments). En matière d'innovation et en accord avec Laurent Champaney, et si la date convient, nous souhaiterions être accompagné par Philippe Véron président du Carnot Art puisque cet établissement fédère des équipes de plusieurs de nos membres

**Bendicht Weber** souligne que nous défendons l'idée d'une fédération d'établissements et lorsqu'on discute stratégie le retour des ministères doit être direct. Nous devons donc inventer les modalités d'échanges qui permettent des connexions directes.

Il a été convenu avec Monsieur Le Corre de traiter l'ensemble des capacités de recherche d'HESAM, sur tout le territoire français et pas uniquement l'Île de France, sous réserve d'acceptation des établissements.

**Frédérique Even HORELLOU** rappelle que le CNAM se mobilise autour de la construction de ses propres propositions pour le contrat d'établissement 2019-2023. Tout comme les autres établissements, il faudra être cohérent dans la stratégie des établissements et celle d'HESAM. Concernant le CNAM l'essentiel du projet de contrat quinquennal sera présenté au Conseil d'administration du 13 décembre.

**Le président du conseil d'administration** ajoute qu'il est nécessaire que tout s'articule le mieux possible entre HESAM et les établissements membres et concernant HESAM le projet stratégique de site devra être présenté et approuvé en conseil des membres et en conseil d'administration afin que les documents respectifs soient approuvés dans les règles.

**Xavier Château** souhaite alerter l'autorité de tutelle sur le fait que certains établissements sont membres de plusieurs ComUE ce qui accroît la complexité du dispositif et engendre une redondance dans la multiplication des documents à fournir. D'autre part côté DGRI, le ministère avait pour ambition de rassembler dans un même système d'information la totalité des activités de recherche pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, il pense qu'il faut alerter sur l'atypicité d'HESAM et de l'ENSAM en particulier pour intégrer ce type de dispositif car cela est très complexe pour des petits établissements ayant plusieurs UMR, laboratoires...

**Le président du Conseil d'administration** conclut en indiquant qu'il insistera sur la complexité mentionnée par Xavier Château et sur le fait qu'il est essentiel qu'il y ait une coordination entre les ministères afin de ne pas répéter les mêmes exercices dans différentes enceintes et que certains de nos projets phare le soient pour plusieurs ministères à la fois.

## **V. PROGRAMME NCU LAUREAT « CONSTRUISONS NOS METIERS »**

**Le président du Conseil d'administration** présente le programme NCU lauréat « construisons nos métiers ». HESAM est lauréat, parmi 19 sur 48 candidats, de l'appel à projets NCU 2ème vague, dans le cadre du PIA3, pour un montant de 9,6 Millions d'euros. Après lecture du rapport du jury on remarque qu'ils apprécient « les formations modulaires, individualisées et en alternance » et soulignent que « le projet est ambitieux, tant sur le plan pédagogique que sur la diversité géographique, sociale et le parcours des étudiants. Crédible et réaliste le projet s'appuyant sur des sites et collaborations existantes ». Ils relèvent explicitement les deux types de diplômes :

- Le PITCH' (Parcours individualisé en technologie culture et humanité) en 1 an après le bac et qui constitue une réponse forte, à la fois originale, structurante et transférable à la problématique NCU
- Le Bachelor HESAM diplôme propre à la formation avec un parcours modulaire et personnalisable en 3 ans.

Pour ces deux diplômes, le jury relève le profil « non typique » des étudiants visés (retour aux études, formation continue...). Ils ont également noté l'ouverture de 24 diplômes d'établissements, offre que nous

allons devoir adapter au budget alloué qui est inférieur à ce qui avait été demandé. Ils soulignent également un projet national et international, accueil d'étudiants internationaux, accueil sur des sites à l'international dans des établissements comme Le CNAM, SKEMA...

Pour terminer ils mentionnent un plan sur 10 ans clair, avec des jalons et des critères d'évaluations précis.

Ils relèvent des points faibles comme :

- Le nombre d'acteurs (15 établissements, une centaine de sites) qui pourrait engendrer des difficultés de coordination.
- Le manque de détail sur l'intégration du numérique comme support pédagogique.
- Le fait que la pérennisation soit basée sur l'obtention de la reconnaissance RNCP peut être un handicap.

Une appréciation générale très positive où ils relèvent un projet qui présente « des caractéristiques très positives en termes de transférabilité, même s'il ne s'agit pas de faire évoluer un cursus de licence en université, mais de créer une nouvelle filière à bac+3 en dehors de l'université classique. Ces nouveaux diplômes articulés (bac+1 et bac+3) pourraient être reproduits, avec quelques modifications, par les universités ».

Pour conclure le jury nous conseil de préciser et renforcer le plan de coordination du projet. Définir comment se fait l'intégration du numérique comme support pédagogique.

Le jury recommande le financement du projet pour un montant de 9 569 016 € au regard de l'effectif des 3550 étudiants ciblés à dix ans.

Un point d'attention sur l'importance des équipements Learning Lab et la rémunération d'un chargé de valorisation NCU conduisent à une réduction de l'aide demandée de 2 220 000 €. Par ailleurs, le jury recommande que le budget de 4 908 000 € de prestations de services externes confiés à des organismes privés externes à HESAM ne soit pas pris en charge sur l'aide allouée au titre de NCU.

**Frédérique EVEN-HORELLOU** souligne que l'enjeu du Bachelor HESAM est de conduire les professions atypiques dans une logique de construction de parcours allant jusqu'au grade qui permet la mobilité internationale aux étudiants.

**Le président du Conseil d'administration** explique que le programme sera précédé d'un appel à projet et sur la base du cahier des charges du PITCH et du Bachelor, chaque établissement devra informer sur la capacité à ouvrir un ou les deux parcours, pour combien d'étudiants, sur quel site, sur quelle thématique... et sur quelles rentrées (2019, 2020, 2021...). Il faudra également que les business models soient bien définis afin que nous trouvions un équilibre financier dans le cadre de l'enveloppe réduite qui nous a été attribuée.

**Hugues Brunet** ajoute que la difficulté est de pouvoir prendre des contenus type Bachelor, par exemple à l'ENSAM ou à l'école Vaucanson, sans remettre en cause le diplôme délivré par l'établissement. Il propose réfléchir à des compléments de cohorte qui correspondent à un modèle Bachelor, ou une double diplomation. L'idée est de pouvoir garder les deux aspects en termes de reconnaissance.

**Xavier Château** répond qu'effectivement la notion de parcours doit être compatible avec ce qui existe déjà.

**Le président du conseil d'administration** ajoute que la notion double diplômes est tout à fait envisageable.

**Frédérique EVEN-HORELLOU** fait remarquer que concernant la licence Vaucanson il s'agit d'un parcours de Licence générale, on peut donc tout à fait jouer sur les deux registres dans une optique de continuité de formation.

**Le président du Conseil d'administration** pense que le risque de divergence est d'autant plus faible que le groupe de travail a conçu la proposition des deux diplômes sur la base des expériences de ce qui se pratique dans les établissements.

**Bendicht Weber** explique que ce qui a frappé au moment de la construction du projet, c'est la dynamique réelle ente les établissements, le projet s'est construit ensemble. Les établissements ont identifié leurs besoins de formation que ce soit par leur domaine ou par territoire ce qui a mis en évidence le fait qu'il est nécessaire qu'on apprenne à vivre avec la réalité du réseau qui est un véritable atout. C'est donc tout un apprentissage qui va accompagner ce projet : Comment on fonctionne dans la co-construction de ces formations en mobilisant les compétences des uns dans une logique de réponse aux besoins des territoires et à l'évolution d'un déploiement de certaines formations dans les régions. Il faut qu'on tire profit de l'ancrage multi territorial d'HESAM.

**Le président du Conseil d'administration** ajoute que l'entrée par territoire, c'est également l'entrée de partenariat avec des universités ou établissements qui sont dans les territoires. Au sein de la communauté et avec nos alliés territoriaux, on a vocation à développer des choses. Il sera mis en place une équipe de coordination qui veillera à ce que tout soit cohérent, facilitera la contractualisation... mais les formations elles-mêmes seront portées par les établissements.

## **VI. QUESTIONS DIVERSES**

1/ **Hugues Brunet** présente un projet de deux concours sur le scarabée d'or qui est la reconstruction à l'identique de la Citroën B2 10 HP modèle K1 qui fut la première voiture à traverser le Sahara en décembre 1922. Les élèves de l'Ecole Nationale Supérieure Arts et Métiers et ceux du Lycée du Château d'Epluches seront les maîtres d'œuvre de cette nouvelle aventure humaine. A l'issue de cette reconstruction, la voiture sera roulante et exposée au public d'abord au Musée des arts et métiers de Paris, puis dans les locaux de Citroën Héritage.

Les acteurs de ce projet se sont rapprochés d'HESAM afin de mettre en place deux concours :

➤ Le concours graphisme :

Ce premier concours s'adresse à des élèves d'écoles d'arts appliqués et aura pour objectif de donner au futur Scarabée une identité visuelle constituée dans un premier temps d'une marque telle que celle existant sur le véhicule historique et qui pourra être déclinée sur d'autres supports à moyen terme.

➤ Le concours design :

Ce second concours concerne le simulateur de conduite développé, dans le cadre du projet Scarabée d'Or, par l'Institut Image (rattaché à l'ENSAM). Il s'adresse à des étudiants en école de design et son objectif est de créer un simulateur apte à être présenté et utilisé par le Grand public.

Ces concours seront organisés par l'association Des Voitures & des Hommes et certains de ses partenaires.

Un cahier des charges et un règlement seront rédigés pour chacun d'eux.

Le jury, les dotations et la promotion des productions seront pris en charge par l'association et ses partenaires.

Les concours seront menés selon le calendrier estimatif suivant :

- Mi à fin septembre : organisation et élaboration du règlement / Définition des dotations
- Début octobre : publicité des concours auprès des écoles / Détermination des participants
- Début janvier 2019 : collecte et sélection des projets
- Fin janvier : déclaration et publicité des résultats
- Début février : présentation des travaux des lauréats au Salon Rétromobile

**Laurent Scordino-Mazanec** pense que c'est un projet intéressant à inscrire dans un cadre pédagogique.

**Bendicht Weber** ajoute que dans les années à venir HESAM va être de plus en plus sollicité par ce genre de demande et pense que nous devons nous organiser afin de répondre à ces demandes et intégrer cela comme un élément moteur pour les étudiants et non pas comme quelque chose qui les déroutent.

**Annie-Claude Ruescas** nous informe qu'ils ont été sollicités par la ville de Paris sur la circulation, la signalétique... Dans la perspective des Jeux Olympiques et pense que cela devrait être un sujet de réflexion commun qui serait très porteur pour la communication de présenter un sujet porté par deux ou trois établissements.

**Alain Soreil** ajoute qu'ils ont indiqué à la ville de Paris qu'ils souhaitaient participer aux tenues de la cérémonie d'ouverture des JO : ils ont reçu une réponse favorablement en ajoutant l'équipe de France, le staff technique... Il pense que l'on doit s'investir dans ces projets.

**Frédérique Even-Horellou** pense que nous aurions de belles opportunités pour donner de la substance au concept de Smart City, et un discours raisonné et organisé serait un plus.

**Marc Le Coq** souligne que le Centre Michel Serres a déjà été sollicité pour « les jeux olympique et paralympiques, accélérateurs de rapprochement » et pense que c'est un thème sur lequel HESAM peut être mis en avant avec un potentiel de rapprochement des établissements et compétences très intéressant.

**Laurent Scordino-Mazanec** ajoute que dans le cadre du concours l'établissement porte l'identité de l'école est d'HESAM ce qui est un point très positif, mais les cursus durent 3 à 5 ans et pour un projet aussi lointain il faut vraiment le prendre en compte et peut être travailler par étapes.

**Anne d'Orazio** témoigne de la difficulté à répondre à certaines sollicitations et pense qu'il serait avantageux de mettre en place un processus collectif de modalité de réponse à ces sollicitations.

**Le président du Conseil d'administration** propose de rencontrer les autorités en charge des Jeux Olympiques, pour leur soumettre notre envie de devenir partenaire privilégié puis réfléchir à l'organisation à mettre en place au sein d'HESAM Université pour plus d'efficacité à répondre aux sollicitations.

2/ Pour donner suite aux échanges sur les besoins de passerelles entre établissements HESAM pour les étudiants et développement des collaborations des enseignants, **le président du Conseil d'administration**

propose de monter une réunion avec les chefs d'établissement afin d'échanger sur les possibles parcours inter établissements.

*En l'absence de question ou remarque supplémentaire la séance est levée à 11h50.*

*Prochaine séance : mercredi 17 octobre – 9h30 – CESI de Nanterre*